

CIRCONSTANCE SPECIFIQUE

« TELEPERFORMANCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE »

6 avril 2021

Communiqué d'étape du Point de contact national français

Le Point de contact national français pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN) a été saisi le 17 avril 2020 par le syndicat international UNI Global Union, et quatre organisations syndicales françaises qui lui sont affiliées, CFDT Fédération communication conseil culture, CGT-FAPT, CGT Fédération des Sociétés d'Etudes, et FO-FEC, ont déposé une circonstance spécifique concernant l'entreprise multinationale française Teleperformance.

Le PCN français est une instance tripartite de règlement non-juridictionnel des différends liés à la mise en œuvre des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. Il a pour objectif de contribuer à la résolution des questions qui lui sont posées à travers ses bons offices, la médiation et la conciliation. Il s'efforce de procéder à l'examen des questions soulevées dans les meilleurs délais, si possible dans un délai de 12 mois suivant la réception de la circonstance spécifique. Il publie ses décisions sur son site internet.

Le PCN a accusé réception de la saisine le 20 avril 2020. Il a publié [un communiqué de réception](#) annonçant la saisine¹ le 12 mai 2020. Le PCN a publié le 3 juillet [un communiqué d'évaluation initiale](#)² adopté le 26 juin 2020 annonçant l'acceptation de la saisine et l'ouverture des bons offices du PCN avec les parties. Le 4 novembre 2020, le PCN a décidé de mettre fin à ses bons office et de passer à la phase de conclusion de la saisine. Le PCN constate que la procédure fait l'objet d'une certaine médiatisation.

Le PCN rappelle aux parties qu'elles ont pris l'engagement de respecter la confidentialité de la procédure et le secret des échanges. Le PCN leur rappelle que la procédure de saisine est confidentielle et que l'article 40 de son règlement intérieur prévoit que « À l'issue des procédures, si les parties impliquées ne sont pas tombées d'accord sur une résolution des questions soulevées, elles seront libres de s'exprimer et de discuter de ces questions. En revanche, les informations et les avis avancés durant les travaux par une autre partie impliquée restent confidentiels pour les parties et pour les membres du PCN, à moins que cette partie n'accepte qu'ils soient divulgués ou que ce soit contraire aux dispositions de la législation nationale ».

Conformément à son règlement intérieur, le PCN publiera, dans les meilleurs délais, un communiqué final rendant compte de son action.

Site internet: <https://www.pcn-france.fr>

Courriel pointdecontactnational-France@dgtresor.gouv.fr

¹ #PCNFrance @Trésor Info <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/c3d96f28-7c6f-4bc6-bf70-ac679fd53f46/files/8adf73c9-133f-4322-8c3a-b44c3f64ef21>

² #PCNFrance @ Trésor Info <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/07/03/pcn-francais-teleperformance-en-france-et-dans-le-monde> - [FR](#) - [EN](#)